



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des

**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.

Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FÉVRIER 2018

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2018 est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS ADOPTEES

2018/009 - Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques : gratuité du stationnement

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne.

2018/010 - Avis dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relevant des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon déposées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relevant des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon déposées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon.

2018/011 - Changement d'affectation partiel du parking des Marronniers

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'affectation initiale de 42 places de stationnement, en les affectant à la concession de stationnement conclue entre la commune et la société ECOCINE VERDON.

2018/012 - Cession d'une partie de 16 m² de la parcelle cadastrée ZC n°551, sise lieu-dit « L'Alambic » à Monsieur et Madame Bernard FILLY

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la cession d'une emprise de 16 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée ZC n°551, selon le document d'arpentage, pour un montant de 277,00 euros au profit de Monsieur et Madame Bernard FILLY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite à l'article 2111 du Budget Primitif 2018.

2018/013 - Adhésion à la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,

APPROUVE le paiement d'une cotisation annuelle, correspondant à un tarif plancher de 464 € la première année et d'un montant s'élevant à 0,08% du budget prévisionnel du Centre Social San Bastian les années suivantes ;

PRECISE que les crédits seront prévus et inscrits aux budgets du Centre Social San Bastian des exercices correspondants.

2018/014 - Convention entre le Centre Social San Bastian « Espace Jeunes » et l'association « Léo Lagrange Méditerranée » gérant la Maison Intergénérationnelle des Jeunes et des Citoyens (M.I.J.C.) de Valensole

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Léo Lagrange Méditerranée gérant la M.I.J.C. de Valensole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2018/015 - Recrutements d'animateurs et d'animateurs stagiaires en contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil Collectif de Mineurs Morelon

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs « Morelon »,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail dès lors que les besoins du service l'exigeront,

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à :

- 66,66 € bruts par jour pour les animateurs titulaires du BAFA ou du BAFD,
- 33,33 € Bruts par jour pour les animateurs stagiaires BAFA ou du BAFD,

PRECISE que les crédits seront prévus et inscrits au chapitre 64 du budget des exercices correspondants.

2018/016 - Création de trois postes saisonniers à temps complet pour la période d'ouverture estivale 2018 de la piscine du Centre de Loisirs « Le Colombier » : 1 poste d'adjoint technique territorial, 2 postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs et 1 poste de surveillant de baignade

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la création de trois postes saisonniers à temps complet pour la période d'ouverture estivale 2018 de la piscine du Centre de Loisirs « Le Colombier » : 1 poste d'adjoint technique territorial, 2 postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (titulaires du BEESAN) et 1 poste de surveillant de baignade (titulaire du BNSSA), selon les modalités;

PRECISE que la dépense correspondante est prévue au chapitre 64 du Budget Primitif de la Commune 2018.

2018/017 - Création de postes permanents à temps complet et à temps non complet

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la création des postes permanents à temps complet et non-complet suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,

- 1 poste d'Attaché Hors Classe à temps complet,
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h hebdomadaires).

ADOPTÉ la modification du tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	Attaché territorial	Attaché hors classe	0	1
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	2
	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	2
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	10	11
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal de police municipale	1	2

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Primitif 2018, au chapitre 64.

2018/018 - Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Commune (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Commune présentant les résultats suivants :

- un excédent d'investissement de **1 416 555,08 €**,
- un excédent de fonctionnement de **571 335,13 €**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/019 - Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Crèche (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Crèche présentant les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de **- 2 437,95 €**,
- un déficit de fonctionnement de **- 27 564,54 €**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/020 - Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Centre Social (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

Les délibérations complètes sont consultables en Mairie, auprès du Secrétariat Général

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Centre Social présentant les résultats suivants :

- un résultat d'investissement de **0,00 €**,
- un déficit de fonctionnement de **-13 778,27 €**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/021 - Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Piscine du Colombier (M4)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Piscine du Colombier présentant les résultats suivants :

- un excédent d'investissement de **1 090,62 €**,
- un déficit de fonctionnement de **- 987,43 €**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/022 - Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Caveaux (M4)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Caveaux présentant les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de **-32 129,85 €**
- un déficit de fonctionnement de **-334,80 €**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/023 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Commune (M14)

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à 1 987 890,21 € et comporte :

- un excédent d'investissement de 1 416 555,08 €,
- un excédent de fonctionnement de 571 335,13 €.

En dépenses, les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées ou titrées au 31 décembre 2017. Ils doivent être obligatoirement repris au budget 2018 et s'élèvent à 2 119 396,00 € en dépenses et à 455 469,00 € en recettes.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ELIT Monsieur André LOZANO, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Commune ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Commune relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget Commune en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

2018/024 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Crèche (M14)
--

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à - 30 002,49 € et comporte :

- un déficit d'investissement de - 2 437,95 €,
- un déficit de fonctionnement de - 27 564,54 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ELIT Monsieur André LOZANO, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Crèche ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Crèche relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget Crèche en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

2018/025 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Centre Social (M14)

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à -13 778,27 € et comporte :

- un résultat d'investissement de 0 €,
- un déficit de fonctionnement de -13 778,27 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ELIT Monsieur André LOZANO, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Centre Social ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Centre Social relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget Centre Social en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

2018/026 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Piscine du Colombier (M4)

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à **103,19 €** et comporte :

- un excédent d'investissement de **1 090,62 €**
- un déficit de fonctionnement de **-987,43.**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ELIT Monsieur André LOZANO, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Piscine du Colombier ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Piscine du Colombier relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget Piscine du Colombier en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

2018/027 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Caveaux (M4)

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à **-32 464,65 €** et comporte :

- un déficit d'investissement de **-32 129,85 €**
- un déficit de fonctionnement de **-334,80 €**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ELIT Monsieur André LOZANO, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Caveaux ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion du budget Caveaux relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget Caveaux en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

2018/028 - Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Commune (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

AFFECTE la somme de 247 371,92 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2018 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

REPREND le solde, soit 323 963,21 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018, ainsi que le détail des restes à réaliser.

2018/029 - Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Crèche (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

REPREND le déficit de 2 437,95 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » sur l'exercice 2018 ;

REPREND le déficit de 27 564,54 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018 de la Crèche.

2018/030 - Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Centre Social (M14)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

REPREND le déficit de 13 778,27 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018 du Centre Social.

2018/031 - Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Piscine du Colombier (M4)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

REPREND l'excédent de 1 090,62 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » sur l'exercice 2018 ;

REPREND le déficit de 987,43 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018 Piscine du Colombier.

2018/032 - Reprise et affectation des résultats 2017 – Budget Caveaux (M4)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

REPREND le déficit de 32 129,85 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » sur l'exercice 2018 ;

REPREND le déficit de 334,80 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2018 Caveaux.

2018/033 - Fixation du taux des contributions directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ADOpte les taux des contributions directes locales pour 2018 suivants :

Taxe d'habitation :	10,74 %
Foncier bâti :	26,12 %
Foncier non bâti :	45,29 %

2018/034 - Adoption du budget primitif 2018 – Commune (M14)
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif 2018 de la Commune pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** **3 138 894,00 €**
- ✓ **Section de fonctionnement :** **6 356 908,00 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

2018/035 - Adoption du budget primitif 2018 – Crèche municipale (M14)
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif 2018 de la crèche municipale pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** **3 087,95 €**
- ✓ **Section de fonctionnement :** **593 497,49 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

2018/036 - Adoption du budget primitif 2018 – Centre Social (M14)
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif 2018 du Centre Social pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** **0,00 €**
- ✓ **Section de fonctionnement :** **732 661,27 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

2018/037 - Adoption du budget primitif 2018 – Piscine du Colombier (M4)
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif 2018 de la Piscine du Colombier pour les montants de dépenses et recettes suivants :

Les délibérations complètes sont consultables en Mairie, auprès du Secrétariat Général

- ✓ **Section d'investissement :** 1 090,62 €
- ✓ **Section de fonctionnement :** 99 987,43 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

2018/038 - Adoption du budget primitif 2018 – Caveaux (M4)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2018 des Caveaux pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** 101 351,85 €
- ✓ **Section de fonctionnement :** 106 648,80 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

2018/039 - Subvention de fonctionnement au CCAS de Gréoux-les-Bains pour 2018

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 600 € ;

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657362 du budget primitif 2018 de la commune.

2018/040 - Subventions 2018 aux associations

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Jean-Pierre MONTOYA pour la subvention à l'association ASVG ;
Monsieur Alain ROUX pour la subvention au Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence ;
Madame Dominique CENNI pour la subvention à l'association ASAM Provence.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions aux associations pour un montant total de 142 140 €, tel que ci-dessous :

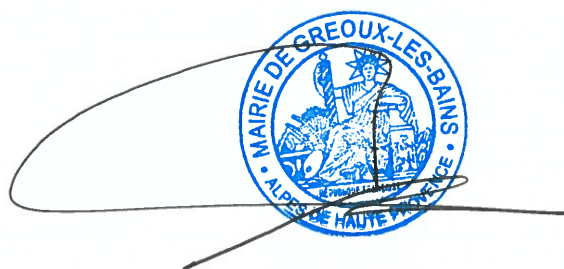
Alliance Sportive Gréoux Valensole	14 700
Association A.T.L.V	1 900
Association L.A.C	850
Amicale Donneurs de sang	300
Association Au Dé d'or	750
Associations Bouchons d'amour 04	100

Association La Boule Sulfureuse	9 000
Association Comité de Jumelage	2 300
D.D.E.N Ecole de Gréoux	150
Association le souvenir français	200
Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence	600
Association Cycliste de Gendarmerie	8 000
Prévention Routière	200
Association Team Contact Kickboxing	1 900
Association Team Gréoux Bike	5 000
Association Tennis Club de Gréoux-les-Bains	9 500
Association Comité Officiel des Fêtes	12 800
Association Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains	55 000
Cercle Hippique Atomique	180
Groupe San Bastian	950
Ecole de judo de Haute Provence	760
Association Festi Gréoux	11 000
Association Run in Gréoux	500
Association ASAM Provence	750
Association Verdon Events	3 000
Association E.P.D.M	950
Association C.L.I de Cadarache	300
Association Club de Scrabble	500

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018 de la commune, à l'article 65748.

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan